



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 21 octobre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	17	18

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 octobre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-et-un octobre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-sept octobre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2022/84 – CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ET PROPOSITION DE RÈGLEMENT

Intéresser les jeunes aux « affaires publiques », les faire participer à la vie de la commune, leur permettre de construire leur citoyenneté... sont autant d'objectifs auxquels peut répondre l'installation d'un conseil municipal des jeunes.

Ils permettent à de jeunes élus de faire des propositions de réalisation dans les domaines dont ils se saisissent (citoyenneté, culture, loisirs, environnement...) et d'émettre des avis sur les projets dont la collectivité les saisit. Cette instance de participation a fait ses preuves et sa création est aujourd'hui encouragée par la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, avec notamment pour enjeu de réduire l'abstentionnisme notablement élevé chez les jeunes.

C'est pourquoi Madame le Maire propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Monsieur POTHÉRAT présente donc une proposition de règlement pour le Conseil Municipal des Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- **ADOPTE** la proposition de règlement du CMJ telle que validée et modifiée par le Conseil.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

Date d'affichage de la présente délibération
Le 26 octobre 2022

